

Les nouveautés mises en œuvre cette année

Deux circulaires importantes applicables dès cette année sont parues en mars dernier. La 1^{er} insiste sur le nécessaire accompagnement des élèves lors de l'entrée dans leur formation et la 2^{er} actualise le suivi et l'organisation des PFMP. Il est donc important de prendre connaissance de ces nouvelles mesures notamment pour éviter les dérives.

[En savoir plus](#)

Fin du CCF en 2^{nde} pro

Comme annoncé dans la circulaire «Réussir l'entrée au lycée professionnel», les épreuves de certification seront supprimées en 2^{nde} bac pro afin de favoriser les apprentissages. De nouvelles dispositions seront effectives pour la session 2018, ce qui implique que, dès la rentrée 2016, aucune épreuve en CCF ne sera organisée en classe de seconde pro.

[En savoir plus](#)

Indemnité classes d'examen : pour l'alignement de la voie pro avec les LGT !

L'indemnité qui remplace l'indemnité CCF passe cette année de 300 € à 400 €. À la place de celle-ci, le SE-Unsa revendique la pondération de 0,1/h effectuée (plafonnée à 1h) appliquée en LGT. Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil, et plus avantageux (jusqu'à 1250 €). Soutenez notre action en signant et en faisant signer la pétition autour de vous.

[Signer et faire signer la pétition](#)

[Télécharger l'affiche comparative](#)

[Télécharger le dépliant explicatif](#)

PPCR : et pour moi PLP ?

Les négociations PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et leur déclinaison à l'Éducation nationale aboutissent à une véritable refonte des carrières enseignantes. À l'arrivée, cela débouchera sur une amélioration des rémunérations et l'ouverture de nouvelles perspectives pour les carrières.

[En savoir plus](#)

[Réserver le guide PPCR du SE-Unsa](#)

Le ministère a présenté une ébauche de reforme des formations spécialisées qui devrait être opérationnelle pour la rentrée 2017. Ce projet doit être soumis aux organisations syndicales et faire l'objet de plusieurs rencontres avant sa finalisation d'ici la fin de l'année civile.

[En savoir plus](#)

Les TZR ont des droits !

Être TZR n'est jamais une situation confortable. Entre les affectations tardives ou morcelées et les incertitudes de la fonction, il est nécessaire de connaître ses droits pour les faire respecter.

[Quels droits pour les TZR ?](#)

[Consulter le dépliant TZR](#)

Mémo « Élèves à besoins éducatifs particuliers » du SE-Unsa



Quel que soit son lieu d'exercice, aucun enseignant et personnel d'éducation ne fera une carrière complète sans rencontrer un élève en difficulté ou en situation de handicap. À ne pas rater, cette publication du SE-Unsa propose des repères pour agir.

[Commander la publication](#)

Septembre : le bon mois pour adhérer



Rejoindre le SE-Unsa, c'est défendre une vision moderne du métier d'enseignant, du travail d'équipe et porter ensemble la transformation de l'École, de la manière d'enseigner, d'évaluer et d'orienter, pour faire réussir tous les élèves.

[Rejoindre le SE-Unsa](#)

Retrouvez-nous sur www.se-unsa.org et sur les réseaux sociaux



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations, cliquez [ici](#).